



Comité syndical du 24 juin 2020

DELIBERATION N°20-017 D

Objet : Soutien financier à la commune de Baillet-en-France relatif au développement d'usages numériques pédagogiques innovants dans les écoles primaires dans le cadre du fond abondé par les délégataires de service public.

Le vingt-quatre juin deux mille vingt à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

| | Sont présents : | |
|------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de convocation : | M. Pierre-Édouard EON | Président du Syndicat Val d'Oise Numérique |
| | Mme Djida TECHTACH | Déléguée du Département du Val d'Oise |
| 1 6 JUIN 2020 | M. Anthony ARCIERO | Délégué du Département du Val d'Oise |
| medical participation | Mme Corinne VASSEUR | Déléguée de la CC Haut Val d'Oise |
| Date d'affichage: | M. Jean-Louis DELANNOY | Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts |
| 0 3 JUIL. 2020 | M. Armand DEDIEU | Délégué de la CC Vexin Centre |
| | M. Jean-Pierre DORE | Délégué de la CC Vexin Val de Seine |
| | Sont excusés et suppléés : | |
| Acte rendu exécutoire : | M. Pierre BARROS | Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER |
| 0 3 JUIL. 2020 | M. Éric BAERT | Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes France a été suppléé par M. Matthieu LAURENT |
| | A donné pouvoir | |
| | Mme Michèle BERTHY | Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON |
| Publication ou notification: | M. Gérard SEIMBILLE | Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Anthony ARCIERO |
| 0 3 JUIL, 2020 | M. Arnaud BAZIN | Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR |
| | M. Jacques RENAUD | Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme AKNOUCHE, qui a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH |
| | Sont absents : | |
| | Mme Odette LOZAIC | Déléguée de la CA Plaine Vallée |
| | M. Jean-Christophe POULET | Délégué de la CA Val Parisis |

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Édouard EON

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu le rapport n°20-017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec la Commune de Baillet-en-France pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

APPROUVE l'attribution d'une subvention à la Commune de Baillet-en-France plafonnée à 7 500 €;

DIT que la subvention plafonnée correspond à :

- 50% maximum du coût des équipements et outils numériques intégrés au projet,
- 20% maximum du coût des infrastructures concourant, le cas échéant, au bon fonctionnement desdits équipements incluant le câblage ;

DIT qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique